



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 35204

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur l'article 25, de la loi de modernisation de la fonction publique, loi n° 2007-148 du 2 février 2007. En effet, il semblerait que le décret en Conseil d'État prévu par cette disposition n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la publication de l'article 25 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique. Cet article a introduit dans le titre II du statut général des fonctionnaires la possibilité pour les fonctionnaires de l'État d'être nommés dans des emplois à temps non complet dans certaines zones rurales. L'entrée en application de ce dispositif était subordonnée à la publication d'un décret en Conseil d'État. Les dispositions de cet article ont été abrogées par l'article 8 du projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, en cours d'examen au Parlement. Cet article étend, à titre expérimental, pour une durée de cinq ans, les possibilités de cumul d'emplois, à temps non complet, entre les trois fonctions publiques. Bénéficieront de ce nouveau dispositif les fonctionnaires de l'État, mais aussi les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. L'objectif est de promouvoir la mobilité entre les trois fonctions publiques. Un décret en Conseil d'État précisera les modalités d'application de cette expérimentation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35204

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9687

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7833